

---

**DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**
**ARRETES EN CONSEIL**
*(D'après la "Gazette Officielle" de Québec)*
**CHANGEMENT DE NOM D'UNE MUNICIPALITE  
SCOLAIRE**

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté ministériel en conseil, en date du 7 février 1913, a changé le nom de la municipalité scolaire de la ville de Saint-Hyacinthe en celui de cité de Saint-Hyacinthe.

**NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES**

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 14 janvier 1913, a nommé M. Eugène Poirier, commissaire d'écoles pour la municipalité de Hinks, dans le comté d'Ottawa.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date

du 14 janvier 1913, a nommé M. Aristide Lapierre, commissaire d'écoles pour la municipalité de Leneuf, canton, dans le comté de Saguenay.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 14 janvier 1913, a nommé M. Charles Dalairé, commissaire d'écoles pour la municipalité de DeSalles, dans le comté de Charlevoix.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 15 janvier 1913, a nommé M. Joseph Bernatchez, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Yvon, dans le comté de Gaspé.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 20 mars 1913, a nommé MM. Léon Lebreux, Gilbert Huet et Xavier Coulombe, commissaires d'écoles pour la municipalité de Petit Chlorydorme, dans le comté de Gaspé.

---

**LIVRES DE RECOMPENSE**

Nous accusons réception du nouveau catalogue de Livres de Prix que la Librairie Langlais, rue St-Joseph, Québec, vient de nous adresser. Cette importante maison annonce au personnel enseignant, pour la fin d'avril, une importation très considérable de ces livres, à des prix réduits. Ayant parcouru ce catalogue, nous y trouvons un choix très bien varié. Nous avons également reçu leur nouveau catalogue de pièces de théâtre à l'usage des maisons d'éducation et cercles d'amateurs. Ces catalogues sont adressés gratuitement aux personnes qui en font la demande.

---

**AVIS IMPORTANTS**

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est de \$1.25 par année, pour le Canada, et de \$1.50 pour les pays étrangers, strictement payable d'avance.

Les abonnements commencent le 1er septembre et finissent le 30 juin de chaque année.

Toute livraison non reçue doit être réclamée *dans le mois de la publication*. Après ce délai, il faudra payer 25 centins par livraison réclamée. On ne tiendra aucun compte des réclamations non accompagnées du prix.

Inutile d'écrire pour demander des numéros de *L'Enseignement Primaire* antérieurs au 1er septembre, 1910. Il ne nous en reste pas un seul numéro.

---